Règlement « Agility Games » 2022
Organisé par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Article 1 : Présentation

Le Service Jeunesse de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise une confrontation sportive, les « Agility Games » autour de trois jeux, où le but est de marquer ou de toucher les adversaires.

Cet évènement est gratuit et ouvert aux jeunes de 11 à 25 ans qui s'opposeront par catégorie d'âge désignée en 3 « poules » de 8 équipes.
À l'issue de la participation aux 3 jeux, un classement permettra de désigner la meilleure équipe de chaque poule.

Descriptifs des jeux proposés :
- Le chase tag, dans une arène où se trouvent des structures de parcours, les joueurs doivent toucher leur adversaire en 30 secondes pour marquer le point ! Rapidité et agilité seront essentiels.
- L'archery tag, sur un terrain composés d'obstacles gonflables, les joueurs, équipé d'arc avec des embouts ronds doivent éliminer leurs adversaires en les touchants. Précision et vision d'ensemble seront nécessaires pour l'emporter.
- Le bubble foot, où les joueurs, handicapés par une boule géante, devront marquer le plus de point possible sur un terrain de foot.

Tous les participants sont attendus **le samedi 25 juin 2022 à 13h au stade des Corneilles** (47, boulevard des corneilles, 94100 Saint-Maur-des-Fossés).

De plus, cet évènement sera couplé de diverses animations pour les adolescents ouvert à tous :
- Vélo smoothies,
- Casque VR des métiers,
- Food-Truck « healthy » se trouvera sur le site
- Des démonstrations sportives.

Seule la participation à la confrontation sportive nécessite une inscription.

Article 2 : Modalités de participation

Conditions d'âge
Pour les participants mineurs, le dossier d'inscription devra être rempli par une personne ayant autorité légale.
Les mineurs restent sous la responsabilité des responsables légaux durant la durée de l'événement.

Catégories d'âges
Trois poules seront définies en fonction de l'âge des participants.
- De 11 à 14 ans,
- De 15 à 18 ans,
- De 19 à 25 ans.

En fonction des inscriptions, les catégories d'âges sont susceptibles d'évoluer pour correspondre au mieux aux publics et aux participants. L'organisateur se porte de garant de conserver un équilibre dans les trois poules.

Conditions physiques
Aucun certificat médical n'est demandé aux participants car la confrontation sportive n'est pas assimilée à une compétition. Néanmoins, l'événement nécessite une bonne condition physique, la durée du tournoi étant de 5h.
Autres :
L'inscription implique la participation à l'intégralité de la confrontation. En cas d'urgence, si un joueur était amené à quitter le jeu, son équipe devra poursuivre, cela entrainera un léger désavantage, qui ne pourra pas être compensé par l'organisateur.

Un point d'eau se trouve dans l'enceinte du stade. Il est fortement conseillers aux participants de prévoir un encas et de quoi se désaltérer pour la journée.

Article 3 : Composition des équipes

Les inscriptions se font par équipe de 5 joueurs. Les joueurs d'une équipe doivent tous être dans la même catégorie d'âge (voir art.2).
Pour les inscriptions en équipe, au moins 2 participants doivent être scolarisés ou résidants à Saint-Maur-des-Fossés ou adhérents au Service Jeunesse.
La mixité dans les équipes doit être favorisé.

Les participants qui le souhaitent peuvent s'inscrire individuellement. Ils doivent être scolarisés ou résidants à Saint-Maur-des-Fossés ou adhérents au Service Jeunesse.
Ils seront intégrés dans une équipe, sous réserve d'avoir 5 joueurs pour constituer cette équipe.

Article 4 : Assurance

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est couvert par une police d'assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'évènement.
Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 5 : Horaires

13h	Accueil du public			
	Chase Tag	**Archery Tag**	**Bubble Foot**	**Animation en libre accès au public.**
13h30/15h	Poule A : 11-14 ans	Poule C : 19-24 ans	Poule B : 15-18 ans	
15h10/16h40	Poule B : 15-18 ans	Poule A : 11-14 ans	Poule C : 19-24 ans	
16h50/18h20	Poule C : 19-24 ans	Poule B : 15-18 ans	Poule A : 11-14 ans	
18h30	*Option : Show de parcours et chase-tag*			
19h	Annonce des résultats			
19h30	Fermeture du site.			

Article 6 : Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du **6 au 23 juin 2022**, dans la limite des places disponibles. Les dossiers d'inscription sont disponibles en ligne sur le site de la ville (www.saint-maur.com) ou sur place au Service Jeunesse.

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :
- Le formulaire d'inscription complété,
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale et le droit de captation et d'exploitation de photographies,
- Pour les majeurs : le droit de captation et d'exploitation de photographies.

Les inscriptions sont à déposer à :
Service Jeunesse
41, rue des Remises
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h – 19h
Du mardi au vendredi :
9h à 12h et 13h à 19h
Samedi : 10h à 14h (hors vacances scolaires)
Ou à envoyer à l'adresse électronique suivante :
evenements@mairie-saint-maur.com

Pour tout renseignement concernant l'évènement, vous pouvez contacter le Service Jeunesse au 01.48.86.05.56.
L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue si la limite des 120 participants est atteinte.

Article 7 : Annulation

La Ville peut être exceptionnellement contrainte d'annuler son programme en cas d'évènement imprévisible.

Article 8 : Droit à l'image

En s'inscrivant à la confrontation sportive, les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies ou vidéos dans les supports physiques ou virtuels de communication de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés (site municipal, Facebook, Twitter, Instagram, Saint-Maur Info) et de ses partenaires. Les participants autorisent également les médias à utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de cet évènement.

Article 9 : Sécurité et mesures sanitaires

Un poste de secours sera présent et tenu par une association d'utilité publique.
Les jeunes devront être en règles avec les mesures gouvernementales en vigueur.
L'évènement en lui-même respectera l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au jeu « Agility Games » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.